



Périodes de Formation en Milieu Professionnel (P.F.M.P)

La formation en BAC comporte 22 semaines en entreprise réparties sur les 3 années, et 14 semaines en CAP réparties sur les 2 années.

Il est essentiel que l'élève trouve lui-même son lieu de stage, tout en étant conseillé et encadré par ses professeurs et sa famille. Cette recherche est importante pour la réussite de l'élève, elle constitue un apprentissage de la recherche d'emploi.

Les stages font partie intégrante de la formation et du diplôme ; ils sont évalués. L'élève doit constituer et rendre un rapport de stage.

Si les stages ne sont pas effectués, l'élève risque de ne pas valider ses examens. En cas d'absence non justifiée, l'élève devra rattraper les jours non validés.

Dès la rentrée, l'élève dispose de fiches de recherche de stage qu'il présentera aux entreprises démarchées. L'entreprise valide son engagement en remplissant et signant la fiche. La convention de stage est ensuite établie, signée des 3 parties (entreprise, famille, établissement). L'élève n'est autorisé à commencer son stage que lorsque cette convention est remplie et signée.

- Un élève de moins de 16 ans peut travailler entre 6h et 20h.
- Un élève de plus de 16 ans peut travailler entre 6h et 22h.
- Les élèves majeurs peuvent travailler au-delà de 22h.

Tout mineur doit avoir deux jours consécutifs de repos dont le dimanche. Amplitude horaire : 35 heures.

✂-----

Je reconnais avoir été informé du caractère OBLIGATOIRE des Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

Je m'engage à rapporter la fiche de recherche de stage complétée au plus tard 15 jours avant le début de celui-ci.*

Nom Prénom de l'élève :

Classe :

Signature élève

Signature responsable(s) de l'élève

Je prends note que ce document m'engage pour toute la scolarité de mon enfant au lycée Chaptal

* Aucune convention ne sera signée par le Proviseur après le début d'une Période de Formation en Milieu Professionnel.